

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 05 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq le cinq mai, le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-MARTIN-DE-SANZAY**, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de Madame **Valérie GUIDAL**, Maire.

Date de convocation : **20 novembre 2024**

Nombre de Conseillers en exercice : **15**

PRESENTS : Mme GUIDAL Valérie, Mme BOISNIER Françoise, M. BOUHABEN Michel, M. BUROT Pascal, Mme DORIZON Betty, M. AIRAULT Stéphane, Mme MICHAUT Bernadette, Mme BREJEON Gaëlle, Mme MONORY Myriam, M. FALOURD Claude, M. LE STRAT Yann, Mme CHARETIER Jeanne, Mme JANNETEAU Lysiane,

ABSENTS EXCUSES : M. DECESVRE Thierry, M. SCHWAN Charles-Edouard qui ont donné procuration à Mme GUIDAL Valérie et Mme BOISNIER Françoise.

Mme le Maire ouvre la séance à 19h00.

1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 mars 2025

Adopté à l'unanimité.

2 - Mise en place d'une ligne de trésorerie

Le Crédit Agricole a été sollicité : en attente d'une réponse.

3 - Réalisation d'un emprunt

Le Crédit Agricole, sollicité, étudie la faisabilité.

4 - Tarifs ALSH 2025-2026

Après en avoir délibéré, le Conseil valide les tarifs 2025/2026, applicables à compter du 7 juillet 2025 : (6 voix « pour une hausse de 2 % » et 9 voix « pour une hausse de 3 % »),

Tarifs applicables à compter du 08/07/2024	2023/ 2024	2024/ 2025	2025/ 2026 + 3 %	2023/ 2024	2024/ 2025	2025/ 2026 + 3 %
Accueil péri-scolaire	Enfants commune			Hors commune		
Forfait matin & soir	4,63	4,72	4.86	5,80	5,92	6.10
Vacation matin ou soir	2,88	2,94	3.03	3,60	3,67	3.78
Accueil du mercredi REPAS NON COMPRIS						
Coût journée	11,55	11,78	12.13	14,42	17,66	18.20
1/2 Journée	5,80	5,92	6.10	7,25	8,83	9.09
Coût repas	3,27	3,34	3.44	3,27	3,34	3.44
Retard appliqué dès le 3ème retard	2,68	2,73	2.81	2,68	2,73	2.81

émargé						
--------	--	--	--	--	--	--

Centre de loisirs						
Journée avec repas	15,00	15,30	15.76	25,00	22,00	22.66
Journée sans repas			12.32			19.23
Petite sortie	7,50	7,50	7.72	12,50	7,50	7.72
Grande sortie - mini camp	14,00	14,00	14.42	14,00	14,00	14.42
Tarif 4 jours		60,00	61.80		86,00	88.58
tarif 5 jours		75,00	77.25		107,00	110.21
Majoration exceptionnelle accueil enfant inscrit mais non réservé		10,00	10.30		10,00	10.30

Il est également demandé à la Commission « Enfance, Jeunesse » de reformuler les modalités d'annulation, inscrites dans le règlement de l'ALSH.

5 - Demandes de subvention :

Madame le Maire présente diverses demandes de subventions reçues :

- **Classe découverte** : 37 élèves x 35.00 €, soit 1 295.00 €

Madame la Maire rappelle la délibération en date du 17 octobre 2024, relative au projet de classe de mer qui s'est déroulé du 7 au 11 avril 2025 à SAINT-HILAIRE DE RIEZ et à la participation financière de la Commune.

La subvention sera versée sur le compte USEP du groupe scolaire.

- **Projet chorale REP « Bouilles de chanteurs »** : il est demandé 231.84 €, soit 2.52 € X 92 élèves.

Le projet chorale REP a été mis en place en 2024 et s'est terminé par 2 concerts, les 2 et 4 juillet auxquels ont participé 635 élèves du réseau REP. Le programme 2024 a été financé par le dispositif « les cordées de la réussite » qui a pris en charge les frais de déplacements en bus et les frais de sonorisation et le Collège Molière avec l'intervention du professeur de musique dans toutes les écoles

Le projet a été reconduit en 2025 et concerne 400 élèves du réseau, de la maternelle à la sixième. Cependant le programme ne bénéficiera plus de la participation des « cordées de la réussite ».

Les écoles du réseau se sont engagées à financer leur déplacement en bus pour la répétition générale et il reste à financer les frais de sonorisation qui sont estimés à 1000 €, soit 2.52 € par élèves, ce qui représente pour les 92 élèves de SMDS, la somme de 231.84 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve** les subventions telles que présentées.

6 - Redevance d'occupation du domaine public

L'Association des Maires de France a publié une note sur les montants « plafonds » des redevances dues pour l'année 2025 par les opérateurs de téléphonie :

Souterrain : 48.65 € (2024-48.27 € - 2023 -46.95 € - 2022 42.64 - 2021 41.29 € - 2020 : 41,66 €) / km

Aérien : 64.87 € (2024-64.36 € - 2023-62.60 € - 2022 56.85 - 2021 55.05 € - 2020 : 55,54 €) / km

En 2024, le montant de la redevance due par ORANGE s'est élevé à 1 666.34 €.

En appliquant les taux plafonds la recette 2025 est estimée à 1679.50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** d'appliquer les nouveaux taux plafonds,

- Charge Madame le Maire d'établir le titre de recette correspondant.

7 - Centre de Gestion : adhésion à la plateforme INTERSTIS

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres (CDG79), au-delà du champ d'intervention de ses missions institutionnelles, a lancé dès 2022, en partenariat avec l'Association départementale des Maires des Deux-Sèvres (ADM79), un Plan d'actions « *Secrétaires de mairie : un métier d'avenir dans les Deux-Sèvres* ».

Pour rappel, ce Plan d'actions comprend 4 axes distincts : FORMER – SOUTENIR – OUTILLER – VALORISER. De nombreux projets et réalisations ont pu voir le jour autour de ce métier essentiel pour nos territoires ruraux qu'est celui de secrétaire général de mairie, à l'exemple de la création en septembre 2023 d'un diplôme universitaire dédié ou du recrutement d'une cheffe de projet spécifique.

S'inscrivant pleinement comme une action phare de son Plan d'actions, le CDG79 va maintenant déployer et consolider le réseau départemental des secrétaires généraux de mairie pour les communes de moins de 3 500 habitants.

Le déploiement de ce réseau départemental se fera en complémentarité avec les initiatives en place sur chaque intercommunalité. A ce titre, il s'appuiera notamment sur une plateforme logicielle INTERSTIS, autour d'espaces collaboratifs différenciés et totalement indépendants les uns des autres, avec :

- Un espace dédié au réseau départemental.
- Un espace dédié à chaque réseau communautaire.

La plateforme collaborative permettra ainsi aux secrétaires généraux de mairie d'accéder à l'espace intercommunal dont leur commune dépend, ainsi qu'à l'espace du réseau départemental des secrétaires généraux porté par le CDG79.

Pour que son Plan d'actions puisse s'inscrire dans le temps et s'ancrer sur le département, le CDG79 propose aux communes concernées un « pack adhésion » sur la base de tarifs forfaitaires annuels selon les strates de population et conformément au projet de convention ci-annexé :

- Communes de moins de 500 habitants : 100 €/an
- Communes de 500 à 999 habitants : 150 €/an
- Communes de 1 000 à 2 000 habitants : 200 €/an
- Communes de 2 001 à 3 500 habitants : 300 €/an

Considérant l'intérêt pour la commune et son secrétaire générale de mairie de bénéficier, dans le cadre du Plan d'actions « *Secrétaires de mairie : un métier d'avenir dans les Deux-Sèvres* », de la dynamique et des actions proposées par le CDG79, notamment autour du réseau départemental,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, propose :

- **D'ADHÉRER**, à compter de l'exercice budgétaire 2025, au « pack adhésion » relatif au plan d'actions « secrétaires généraux de mairie » du CDG79, dont le forfait est fixé pour 2025 au tarif de 200 € par an pour la commune ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer ladite convention d'adhésion et tous les documents afférents à ce dossier ;
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget.

8 - Aire de stationnement des camping-cars : étude filière assainissement

Préalablement à la réalisation de travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de l'aire de stationnement des camping-cars, une étude de filière est nécessaire.

Trois sociétés ont été sollicitées et il a été retenu la proposition de S2E de SAINT-BENOIT86, pour un montant de 648 € TTC.

La société ASSAINITUDE de BRESSUIRE chiffrerait la prestation à 4500 €.

Le Conseil Municipal,

- **Valide** la proposition de l'entreprise S2E,

- **Donne pouvoir** à Madame la Maire pour signer l'offre de prix.

9 - Remplacement d'un agent suite à un départ

Considérant le licenciement pour inaptitude physique d'un agent à compter du 26 mai 2025, une déclaration de vacance de poste a été publiée sur le site EMPLOI TERRITORIAL le 25 avril, pour un recrutement à compter du 2 juin.

Considérant que depuis de nombreux mois, deux agents contractuels sont recrutés sur cet emploi, la Commission « Personnel » est missionnée pour rencontrer les 2 candidats lors d'un entretien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve** cette proposition à l'unanimité.

10 - Rénovation du logement CPI

Le Comité Syndical du SIEDS, réuni le 31 mars dernier, a confirmé sa prise en charge des projets de réhabilitation énergétique des bâtiments communaux à hauteur de 50 %.

D'autre part, Laura SABOURIN, économiste de flux du SIEDS, estime la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie à environ 1400 €.

En complément, un fonds de concours pourrait être déposé auprès de la CCT.

Préalablement, un dossier de Déclaration Préalable de Travaux devra être déposé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Autorise** Mme la Maire à déposer un dossier de Déclaration Préalable de travaux, concernant le remplacement des menuiseries et l'isolation extérieure,

- **Valide** le plan de financement de l'opération :

Travaux d'isolation extérieure	29 120.70 € HT	30 722.34 TTC
Remplacement des menuiseries extérieures	13 863.22 € HT	14 625.70 TTC
Remplacement de la VMC (estimation SIEDS)	1 800.00 € HT	1 899.00 TTC
Installation d'une régulation centralisée (estimation)	406.64 € HT	429.00 TTC
TOTAL OPERATION	44 190.56 € HT	47 676.04 TTC
Participation du SIEDS 50 %	22 035.28 €	
Fonds de concours de la CCT 25 %	11 047.64 €	
Autofinancement	11 047.64 €	
TOTAL	44 190.56 €	

- **Autorise** Madame la Maire à déposer les dossiers de demande de subvention.

11 - JOURNÉE FESTIVE

M. Michel BOUHABEN et M. Stéphane AIRAULT confirment la programmation d'une Journée Festive le 6 juillet 2025, organisée en partenariat avec les commerçants et les associations communales.

- vide-greniers,

- animations musicales et culturelles,

- feu d'artifice en fin de journée sur le site de la Ballastière.

Comme les années précédentes, il convient de contacter les propriétaires des parcelles qui pourraient faire office de parkings lors de cette manifestation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- prend note de la présentation de la Journée Festive,
- valide le programme.

12 - INFORMATIONS DIVERSES

1. Travaux en cours

- **Logement 23 Place Jean-Louis Noël** : Les travaux de peinture et rénovation sont toujours en cours.
- **Traversée de PASSAY** : des problèmes ont été constatés concernant la chambre de tirage, suite aux travaux de déploiement de la fibre optique. Il convient de contacter ORANGE et le prestataire qui est intervenu.

2. Commémoration du 8 Mai 1945

Un défilé est organisé à partir de 11h45, suivi d'un vin d'honneur servi sous la Halle.

3. Championnat de Pêche du Club de la Défense Militaire

Pour rappel, un championnat national est organisé par le Club de la Défense Militaire, à l'étang de La Ballastière, du 29 au 31 mai 2025.

Cet évènement implique la mise à disposition de l'étang et la location de 14 gîtes.

Afin de s'entraîner, certaines équipes arrivent plusieurs jours avant le début de la compétition, des cartes d'accès gratuit à la pêche leur seront délivrées.

Le marquage des emplacements sera réalisé semaine 21.

Fin de séance à 20h30.